

TRAVAILLER COMME ÉLECTRICIEN.NE À L'OMHQ C'EST ...

- Profiter d'un horaire stable de 38.75h de jour permettant une excellente conciliation travail/famille
- De l'équipement et des outils modernes fournis par l'employeur
- Un climat de travail positif et un employeur qui valorise le développement professionnel
- Une quantité avantageuse de congés et de vacances en plus d'une utilisation flexible

VOS AVANTAGES

- Avancement d'échelon et augmentations salariales jusqu'à concurrence d'environ 6% par année
- 4 semaines de vacances après 1 an de service
- 4 jours de congé de maladie
- 6 jours de congé personnels
- 13 fériés
- Accès à l'assurance collective et au fonds de pension à cotisation déterminée (la contribution de l'employeur peut atteindre 9.5%)
- Téléphone cellulaire fourni
- Horaire d'été
- Remboursement avantageux des frais de déplacement
- Véhicule fourni pour les déplacements sur les heures de travail
- Flexibilité dans les tours de garde
- Salle d'entraînement au bureau

VOS RESPONSABILITÉS

- Installer, entretenir, réparer, remplacer ou modifier et assurer le bon fonctionnement divers systèmes électriques à basse et haute tension, de l'équipement électrique, des systèmes de chauffage et de ventilation en conformité avec les lois et les règlements applicables à l'électricité.
- Assure l'entretien préventif
- Possibilité d'être impliqué dans différents comités de travail

LES INCONTOURNABLES

- Détenir un d'étude professionnelle sec. V, en électricité de construction ou formation équivalente. DEP ; posséder un certificat de qualification valide d'électricien classe C.
- Posséder un permis de conduire classe A valide (déplacements fréquents).
- Être en bonne condition physique.
- Autonomie et courtoisie

Salaire : 25.20\$/H À 32.42\$/H
